

PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à 18 heures 30 , le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 décembre 2017

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND,

Absentes : Marion SICOT, Corinne SCHUCHARD, Catherine LOCKWOOD, Annyvonne LE COQ

Absents excusés : M. TOULLIC Rémy, Mme ANDRÉ Armelle, Mme GEFFROY Camille

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Était également présente : Mme BRIAND- Secrétaire Générale

18h40 : Arrivée de Annyvonne LE COQ

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ,

Absentes : Marion SICOT, Catherine LOCKWOOD,

Absents excusés : M. TOULLIC Rémy, Mme ANDRÉ Armelle, Mme GEFFROY Camille

Procuration : Corinne SCHUCHARD à Annyvonne LE COQ

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

18H45 : Arrivée de Catherine LOCKWOOD

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ

Absente : Marion SICOT

Absents excusés : M. TOULLIC Rémy, Mme ANDRÉ Armelle, Mme GEFFROY Camille

Procuration : Corinne SCHUCHARD à Annyvonne LE COQ

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

2017-10-01- Adoption du Procès -Verbal de la séance du 2 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre dernier est adopté à l'unanimité.

2017-10-02- RUE DE KERILIS ET PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Le programme de voirie 2017, a été déterminé à deux composantes :

- l'aménagement de la rue de Kérisilis :
- lot 1 : terrassement et voirie
- lot 2 : assainissement des eaux pluviales

La maîtrise d'œuvre a été confiée, par le conseil municipal, au cabinet d'étude Quarta de Saint-Brieuc

- la réfection des voies suivantes :
- Pommelin (243m)
- Pors Guen (130 m)
- Kervoas Huelan (218 m)

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l' ADAC.

Les travaux ont été retardés compte tenu de la mise en place en octobre-novembre d'un réseau fibré pour l'alimentation de l'antenne téléphonique puis par le changement de la canalisation d'eau potable et des branchements des particuliers par le syndicat d'eau de la presqu'île en janvier-février 2018.

Une consultation des entreprises a été réalisée pour l'ensemble du programme.

Les commissions des travaux, urbanisme, infrastructures et des finances réunies le 11 décembre dernier ont à l'unanimité, proposé au conseil municipal de retenir la proposition de la société Eurovia, proposition la moins-disante, s'élevant à la somme de 99 410€ 50 HT soit 119 292€60 TTC.

La route de « Pommelin » ayant une partie sur la commune de Pleumeur Gautier, il a été convenu que cette commune participerait à hauteur de 1/3 de la facture TTC. Une convention sera établie pour assurer le remboursement à la commune de Lézardrieux, maître d'ouvrage.

Après avoir entendu l'avis des commissions urbanisme, infrastructures, environnement et des finances, après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 99 410,50 € soit 119 292,60 € T.T.C.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. le Maire de Pleumeur Gautier actant des modalités pécuniaires de ce dossier.

18h40 : Arrivée de Mme Annyvonne LE COQ

2017-10-03- REHABILITATION DE LA CALE DU YACHT CLUB – REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE LANCAGE – ANALYSE DES OFFRES

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

M. BUZULIER explique que la collectivité a décidé d'engager des travaux de réhabilitation de la cale du yacht club. Le présent marché concerne les prestations de lancement nécessaires à la justification du projet de réhabilitation de cette cale . Les investigations visent à cartographier les épaisseurs de vases et/ou de dépôt sableux ainsi que de la cote du substratum rocheux dans les zones d'implantation du perré de la cale à réhabiliter.

Un appel d'offres a été lancé auprès de cinq entreprises. Après examen du rapport d'analyse des offres réalisé par SUEZ, la commission du port, réunie le 18 décembre, a décidé de retenir l'entreprise ICEMA-SOTRAMAR pour un montant HT de 8 145 € HT.

Critères de jugement	TETIS	AR GANOL	VINCI	QUARTA – SOS Plongée	ICEMA-SOTRAMAR
Prix des prestations	25 988,00 €	17 980,00 €	25 050,00 €	7 770,00 €	8 145,00 €
Valeur technique de l'offre	Offre régulière	Offre régulière	Offre régulière	Offre irrégulière	Offre régulière
Notation (/10)	3,1	4,5	3,3	-	10
Classement des offres	4	2	3	-	1

Après avoir entendu l'avis de la commission Développement Portuaire et Maritime, après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise ICEMA-SOTRAMAR pour un montant HT de 8 145,00 € HT.

18h45 : Arrivée de Mme Catherine LOCKWOOD

2017-10-04- BÂTIMENT PORT DE PLAISANCE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CHALEUR POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SOLAIRE THERMIQUE.

Rapporteur : M. BUZULIER Thierry

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté le 29 septembre 2015 par Lannion-Trégor Communauté qui prévoit l'augmentation de la part de production locale d'énergie d'origine renouvelable locale et l'objectif de favoriser l'adéquation entre la production et la consommation ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2017-2020 adopté le 22 juin 2017 par Lannion-Trégor Communauté et où sont précisés le défi n°4 « Préserver l'Environnement », le chantier n°11 « Engager le territoire dans la transition énergétique » et l'Objectif n°4.2 « Développer l'utilisation des sources d'énergies renouvelables » ;

CONSIDERANT que Lannion-Trégor Communauté a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs des Énergies Renouvelables Thermiques sur 3 ans avec la territorialisation du Fonds Chaleur, permettant des conditions d'éligibilité et de subventions avantageuses pour financer des petits projets de production d'énergie renouvelable ;

CONSIDERANT le projet de solaire thermique sur la Capitainerie de Lézardrieux où un poste de consommation d'énergie important concerne la production d'eau chaude (ex : douches, piscine, etc...) ;

CONSIDERANT que la mise en place de solaire thermique sur cet équipement pourrait permettre à la commune de Lézardrieux de s'inscrire dans cette démarche d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables thermiques au niveau de son patrimoine bâti ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin de bien déterminer les enjeux financiers et de valider la faisabilité technique et financière du projet ;

CONSIDERANT la possibilité d'avoir une subvention de 50 % par le Fonds Chaleur sur les études de faisabilité solaire thermique ;

CONSIDERANT le devis de la société Solaire Concept pour un montant de 1 250 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT			
Réalisation d'une étude de faisabilité solaire thermique		Ademe Fonds Chaleur	625,00 €	50 %
		Port de Plaisance	625,00 €	50 %
TOTAL HT	1 250,00 €	TOTAL HT	1 250,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- valider le plan de financement tel que décrit ci-avant,
- solliciter les financements auprès de l'ADEME,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2017-10-05- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME 2018 DE LA DETR ET SIGNATURE DES DOCUMENTS D'URBANISME.

Rapporteur : Le Maire

VU la concession du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, en date du 14 septembre 1993, désignant la commune de Lézardrieux comme concessionnaire ;

VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'aménagement et d'extension du port de plaisance et la construction de la maison de la mer ;

VU la délibération du conseil municipal de Lézardrieux, en date du 4 mai 2017, validant l'avant-projet relatif à l'aménagement et à l'extension du port de Lézardrieux ;

Considérant l'avancement du projet ;

Il est rappelé que le projet est composé de deux volets :

Un volet maritime :

- Extension des pontons 1 à 3 pour créer 36 places supplémentaires ;
- Extension du ponton pour les annexes et amélioration de l'accessibilité à la station d'avitaillement ;
- Création d'un ponton renforcé en eaux profondes pour l'accès des visiteurs et l'activité des professionnels ;
- Prolongement de la cale de mise à l'eau côté « phares et balises » jusqu'au 0 des cartes.

Un volet terrestre :

Des aménagements extérieurs :

- Rehaussement du quai de 80cm pour limiter les risques de submersion ;
- Création d'un parking « privatif » permanent de 57 places pour les usagers du port et de 2 zones en stabilisé pour servir de parking en périodes d'affluence (50 places) et/ou accueillir des animations ;
- Réaménagement du stationnement le long de la route départementale ;
- Rendre le site accessible aux PMR et améliorer les cheminements piétons dans un environnement plus végétalisé pour favoriser la mise en valeur du site.

Et la construction d'une Maison des gens de Mer, pour :

- Accueillir tous les usagers du port (accueil, informations, règlements, météo...), avec des services : sanitaires, douches et buanderie ;

- Promouvoir le territoire à destination des touristes, avec des expositions, une salle multifonction (événements festifs, réunions, rencontres, jurys de courses...);
- Offrir des conditions de travail aux agents du port : 2 bureaux pour la gestion administrative du port (budget, facturations, ...), poste de surveillance du maître de port (vue directe sur le port et écrans de télésurveillance...), des vestiaires, un espace atelier ;
- Proposer des bureaux locatifs pour des prestataires économiques du port (Passeur du Trieux).

Il est également rappelé que le projet doit être déposé et instruit par le service d'application du droit des sols pour obtenir les autorisations d'urbanisme.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Volet maritime :

Dépenses prévisionnelles H.T.		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux maritimes (pontons)	1 460 000,00 €	Département – Politique sectorielle	500 000,00 €	31,00%
Mission de maîtrise d'œuvre (à partir du PRO)	39 938,00 €			
Frais divers	3 000,00 €			
Travaux de prolongement de la cale	130 000,00 €	Autofinancement (budget annexe « Port de Plaisance de Lézardrieux » de la commune	1 132 938,00 €	69,00%
TOTAL	1 632 938,00 €	TOTAL	1 632 938,00 €	100%

Volet terrestre :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux de bâtiment Capitainerie (Maison des gens de Mer)	970 000,00 €	Département – CDT 2016-2020	299 673,00 €	13,00%
Panneaux solaires thermiques (sous réserves des résultats de l'étude de faisabilité)	15 000,00 €	ADEME – Fonds Chaleur* (panneaux solaires thermiques)	5 000,00 €	0,00%
Travaux d'aménagements extérieurs Voirie, réseaux, parkings, paysagers dont 106000,00 € de rehaussement	1 050 000,00 €	Région – Contrat de Partenariat	300 000,00 €	13,00%
Mission de maîtrise d'œuvre (à partir du PRO)	225 500,00 €	DETR 2018 (ou autre financement)	322 800,00 €	14,00%
Études diverses (SPS, contrôle technique, amiante, géotechnique, communication)	32 633,00 €	Autofinancement (budget annexe « Port de Plaisance de Lézardrieux » de la commune)	1 365 660,00 €	60,00%
TOTAL	2 293 133,00 €	TOTAL	2 293 133,00 €	100%

*Les subventions sollicitées dans le cadre du fonds chaleur feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
--

- décide de valider le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- décide de solliciter le financement de l'État (DETR 2018 ou autre financement), du Conseil Régional de Bretagne (Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020), du Conseil Départemental des Côtes d'Armor (Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 et politique sectorielle) ainsi que tout autre cofinanceur potentiel ;
- autorise le maire, ou son représentant, à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et permis d'aménager) et les demandes de subvention ;
- autorise le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 et seront inscrits au BP 2019 du budget annexe du port.

2017-10-06- REPRISE DE LA PROVISION DES DEPENSES DE GROS ENTRETIEN

Rapporteur : M. BUZULIER Thierry

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2014, par laquelle il a été adopté le principe de constitution de provisions semi-budgétaires pour les dépenses de gros entretien sur le Budget du Port,

VU les provisions de 75 000 € constituées sur le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT les travaux de gros entretien payés pour 123 209,80 € HT en 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de reprendre la provision pour travaux de gros entretien à hauteur de 123 209,80 € HT inscrits au Budget de l'année 2014,
- dit que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget de l'exercice 2017, en recette de fonctionnement au compte 7815.

2017-10-07- ASSOCIATION AVIRON DU TRIEUX : RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME.

Rapporteur : M. BUZULIER Thierry

Monsieur BUZULIER informe le Conseil Municipal que suite à la demande du Conseil Départemental et de la demande de Mme DANIEL Chantale, Présidente de l'Association « Aviron du Trieux » il convient de procéder au renouvellement du contrat de mise à disposition d'un terrain du domaine public portuaire non constitutif de droits réels pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

La commission Développement Portuaire et Maritime, réunie le 18 décembre, a étudié la demande de l'association et décide de renouveler leur amodiation à titre payant soit $320 \text{ m}^2 \times 2,77 \text{ €} = 886,40 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler leur amodiation à titre payant,
- autorise le Maire à signer ce contrat avant transmission au Conseil Départemental pour signature.

2017-10-08- ASSOCIATION AVIRON DU TRIEUX : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT INDUSTRIEL A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER informe le Conseil Municipal de la demande de Mme DANIEL Chantale, Présidente de l'Association « Aviron du Trieux » qui a sollicité de pouvoir utiliser ponctuellement, partiellement le hangar du port afin d'y effectuer des opérations de maintenance sur leurs bateaux dans des conditions satisfaisantes, en particulier pour la stratification. Il a donc été décidé d'établir une convention.

La Commission du port s'est réunie le 18 décembre et a étudié la convention de mise à disposition du bureau et des sanitaires du bâtiment industriel à titre gracieux qui servira à l'association « Aviron du Trieux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention de mise à disposition ponctuelle du bâtiment industriel à titre gracieux.

2017-10-09- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : COMMUNE,

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépense

Chapitre 040 Art 28031 - 557,24 €

Amortissements des frais d'études

Chapitre 040 Art 28031 - 2 561,15 €

Amortissements des frais d'études

Recette

Chapitre 021 Art 021 + 3118,39 €

Virement de la section d'exploitation

FONCTIONNEMENT

Dépense

Chapitre 023 Art.023 - 3 118,39 €

Virement de la section d'investissement

Chapitre 65 Art.657361 + 1 500,00 €

Subvention Caisse de l'école

Art 6574 - 1 500,00 €

Subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé

Recette

Chapitre 042 Art. 7811 + 3 118,39 €

Rep. Amort immo corpo et incorp

2017-10-10- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : LOTISSEMENT BEG TY MEUR,

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépense

Chapitre 040 Art 3555 Op.011 - 22 884,77 €

Terrains aménagés

Recette

Chapitre 016 Art 1647 Op.OPFI + 22 884,77 €

Emprunts en euros

FONCTIONNEMENT

Dépense

Chapitre 065 Art.658 + 1,00 €

Charges diverses de la gestion courante

Chapitre 011 Art 605 - 1,00 €

Achats de matériel, équipements et travaux

Recette

Chapitre 042 Art. 71355	+ 22 884,77 €
Variation des stocks de terrains aménagés	
Chapitre 70 Art. 7015	- 22 884,77 €
Ventes de terrains aménagés	

2017-10-11- TRANSFERT DES EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT À LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ,

Rapporteur : M. le Maire

La compétence assainissement collectif étant transférée à Lannion Trégor Communauté à compter du 1^{er} janvier 2018. M. le Maire, explique que la Commune n'aura plus à payer les échéances des prêts :
- n°10000265733 contracté auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole (acompte de 50 000,00 €) le 08 septembre 2017,
- n°1222520200 A2208025 de 500 000,00 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne le 5 mars 2008 pour une durée de 30 ans.

Ces prêts sont transférés à Lannion Trégor Communauté à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le transfert de ces prêts du budget assainissement de la Commune à Lannion Trégor Communauté.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce transfert.

2017-10-12- AUTORISATION DE POSE SOUS DOMAINE PUBLIC D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET TRAVERSÉE DE CHAUSSÉE,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

M. CORDON expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme RICHARD demeurant « Pommelin » qui sollicite l'autorisation de mettre en place sous le domaine public une fosse toutes eaux de 3 m3 ainsi qu'une canalisation pour rejoindre une autre parcelle lui appartenant et ceci dans le cadre de la réalisation d'un assainissement individuel des eaux usées.

Son habitation cadastrée n° A 364 et sa parcelle où le système d'épandage sera installé sur la parcelle cadastrée n° 11 sont séparées par un chemin rural.

Ce chemin rural ne disposant pas de n° cadastral il ne peut y avoir d'acte en la forme administrative et de ce fait aucune publication au service des hypothèques n'est possible. Toutefois, afin d'assurer la pérennité de cette autorisation, il convient de la régulariser par une délibération.

L'étude de définition d'une installation d'assainissement non collectif a été réalisée par la société AES Conseil Sarl de Plédran et ses conclusions ont été validées par les services du Spanc.

La solution choisie (fosse toutes eaux de 3 m3 + poste de relevage + filtre à sable non drainé de 20 m²) impose l'implantation de la fosse et du poste de relevage sur le domaine public.

Considérant que Mme Richard, fait l'effort, notamment financier, de mettre sa propriété aux normes, les commissions urbanisme, infrastructures, environnement et des finances, réunies le 11 décembre 2017 à l'unanimité, proposent au conseil municipal de réaliser à son profit une servitude de passage et de concession de tréfonds dont les modalités sont définies dans la convention qu'elle vient de valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser à son profit une servitude de passage et de concession de tréfonds
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation sur le domaine public avec Mme RICHARD.

2017-10-13- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE.

Rapporteur : M. GUILLOU Loïc

Monsieur Loïc GUILLOU présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2016 sur le prix et la Qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat d'Eau de Lézardrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

2017-10-14- INFORMATIONS DIVERSES

Rythmes Scolaires

Un petit questionnaire a été distribué aux familles dans la cadre d'un éventuel retour aux 4 jours. Les parents semblent favorables majoritairement au retour à la semaine des 4 jours.

Jeudi 11 janvier à 20 heures : Réunion Publique – Bilan du questionnaire,

Le lundi 15 janvier : Conseil d'École

Conseil Municipal : le 23 janvier 2018

La séance est levée à 20h30